

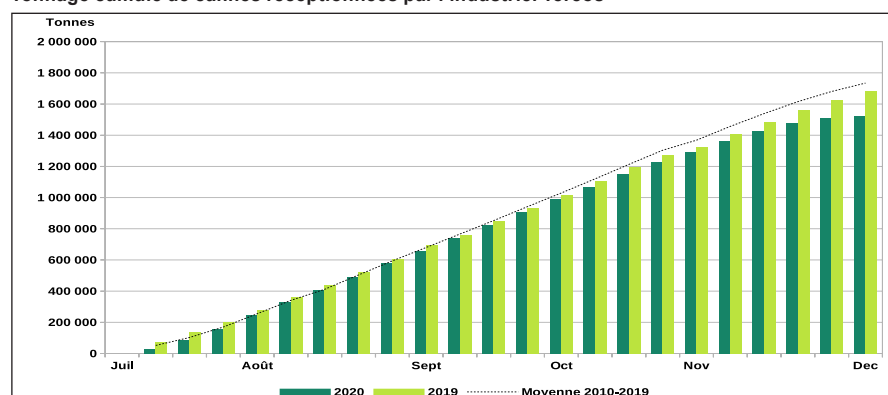
## FILIÈRE CANNE À SUCRE

# Campagne sucrière 2020 : un tonnage historiquement faible

Alors que la campagne sucrière s'est arrêtée précocement, le constat est sans appel : 2020 comptera pour une des pires récoltes de l'histoire contemporaine de la canne à sucre.

Faute d'un tonnage suffisant pour alimenter les usines, la campagne sucrière a pris fin le 27 novembre 2020 pour le bassin Nord et Est, et le 05 décembre 2020 pour le bassin Sud et Ouest. L'usine de Bois-Rouge a broyé 783 000 tonnes de cannes ; l'usine du Gol a broyé quant à elle 743 000 tonnes. L'industriel Tereos aura donc réceptionné à peine plus de 1,5 millions de tonnes de cannes, c'est près de 14 % de moins par rapport à la moyenne de ces dix dernières années (graphique 1). La richesse est toutefois satisfaisante, à 13,75 % (graphique 2).

**Graphique 1**  
Tonnage cumulé de cannes réceptionnées par l'industriel Tereos



Source : CTICS

### La sécheresse en cause

Il semble que les causes de ce mauvais résultat soient multiples, mais la principale évoquée par les professionnels est la sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois maintenant sur La Réunion.

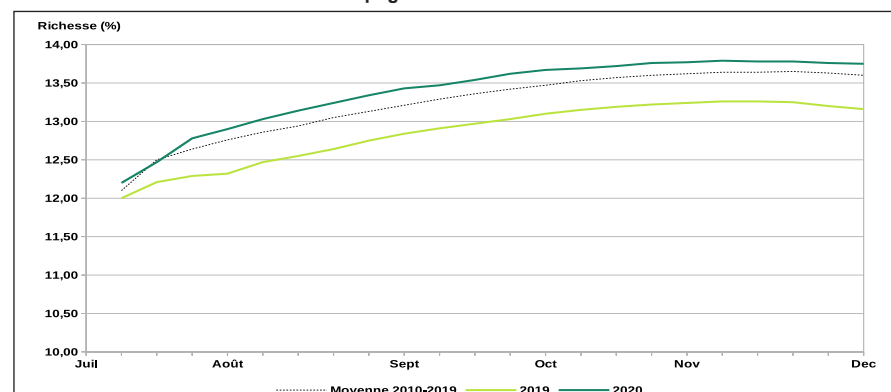
Lors du comité sécheresse qui s'est réuni le 15 décembre dernier sous

l'égide du Sous-préfet de Saint-Pierre, MétéoFrance a présenté un point sur la situation météorologique. Le constat est sans équivoque : cette saison sèche, de mai à novembre, est exceptionnelle, et se situe au second rang des saisons les plus déficitaires enregistrées depuis les 49 dernières années. Le bilan cumulé de la saison des pluies 2019/2020 et de la saison sèche est exceptionnellement déficitaire dans le Nord et les Hauts de l'Est, fortement déficitaire dans l'Ouest, l'Est, et les Hauts du Sud-Ouest. Le déficit dans la région Sud-Est est limité.

[Lancement des premières actions pour la procédure de reconnaissance de l'état de calamité agricole](#)

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt a reçu le

**Graphique 2**  
Richesse en sucre cumulée sur la campagne 2020



Source : CTICS

14 janvier 2021 la saisine officielle de la part de la Chambre d'agriculture. Dès lors, l'administration peut entamer les premières démarches de la procédure de demande de reconnaissance de l'état de cala-

mité agricole pour la mobilisation du fonds de secours. Dans ce cadre, le recueil d'informations de terrain, de témoignages, de photographies, est déjà en cours.

Le Préfet va désigner une mission d'expertise et le rapport de MétéoFrance est commandé.

## PRIX MOYEN DU SUCRE BLANC SUR LE MARCHÉ COMMUNAUTAIRE

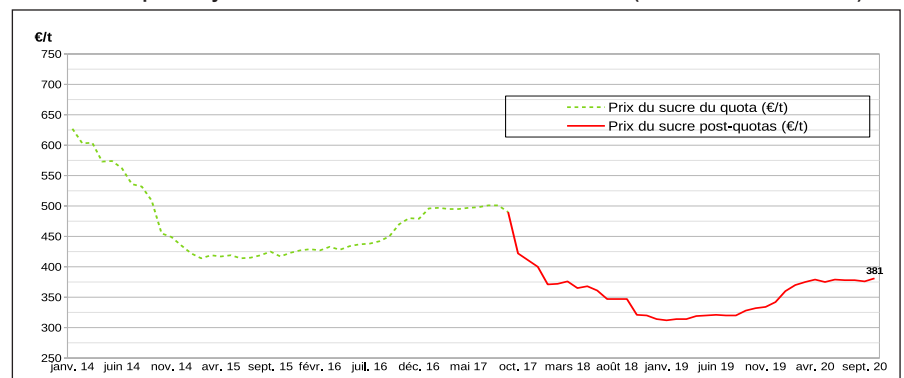
# Un prix du sucre qui se stabilise à un niveau toujours très bas

Le prix moyen du sucre blanc sur le marché européen se stabilise après une légère remontée, trois ans après la libéralisation du marché, en 2017.

La dernière publication de FranceAgriMer relative au marché du sucre (décembre 2020) indique que le prix du sucre blanc sur le marché communautaire s'élevait à 381 €/t (euros par tonne de sucre) au mois d'octobre 2020, contre 376 €/t en septembre (+5 €/t). C'est un prix relativement stable ( $\pm 5$  euros) depuis le mois de mars 2020 (graphique 3).

Depuis la libéralisation du marché du sucre en 2017, les prix ont chuté de 490 €/t en septembre 2017 à 312 €/t en janvier 2019, niveau le plus bas jamais atteint. Depuis cette date, une lente remontée s'est amorcée et le prix s'est stabilisé autour de 378 €/t.

Graphique 3  
Évolution des prix moyens de vente du sucre blanc communautaire (situation au 31/10/20120)



Source : FranceAgriMer

Le seuil de 454 €/t fixé dans l'article 10.d de la convention canne 2015-2021 n'a pas été atteint. C'est l'article qui prévoit le versement d'un complément de prix aux planteurs si le prix du sucre blanc sur le marché communautaire dépasse 454 €/t en moyenne sur la période comprise entre le mois de juillet de l'année  $n$  et le mois de juin de l'année  $n+1$ .

[Les conséquences de la crise sanitaire impactent le marché mondial du sucre.](#)

La crise liée à la pandémie de Covid-19 n'épargne pas le secteur du sucre. La chute des cours du pétrole induite par le ralentissement de l'économie mondiale, conduit le Brésil, premier producteur, à consacrer davantage de canne à la production de sucre plutôt qu'à l'éthanol, ce dernier ne pouvant concurrencer le pétrole actuellement. La dévaluation du Réal, monnaie brésilienne, rend également les exportations brésiennes plus compétitives. Ce sont ainsi 3,62 millions de tonnes de sucre qui ont été exportées en septembre 2020 par le Brésil, soit le niveau le plus élevé des huit dernières années pour un mois de septembre. En octobre 2020, le Brésil a exporté 4,2 millions de tonnes de sucre, soit plus du double des exportations d'octobre 2019. Nul doute que ces indicateurs auront un impact sur le cours du sucre au niveau mondial.



Stock de sucre non raffiné en attente d'exportation

# Lancement d'un SATEGE à La Réunion

Pour veiller à la mise en place de filières d'épandage agricole respectueuses des bonnes pratiques agromonomiques et environnementales, La Réunion s'est dotée d'un SATEGE (service d'appui technique à la gestion des épandages) créé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Ce service est reconnu officiellement par les services de l'Etat, comme organisme expert chargé de suivre les épandages agricoles sur le territoire, sur la base de l'arrêté préfectoral signé le 4 septembre 2020.

Le SATEGE, mis en œuvre dans les services de la Chambre d'Agriculture, est chargé des principales missions suivantes :

- Centraliser les épandages agricoles dans une base de données cartographiques,
- Réaliser des bilans annuels des matières épandues sur le territoire,
- Communiquer sur les bonnes pratiques d'épandage.

Un comité de suivi encadre ses missions et réunit des représentants de la DAAF, de la DEAL, de l'Office de l'eau, de l'ARS, du CIRAD, de l'ADEME, du Département, de la Région et de la Chambre d'Agriculture

La mise en place de ce service s'inscrit dans une dynamique globale de développement de l'économie circulaire en favorisant la mise en place de filières vertueuses de production de matières fertilisantes.

Il intervient à la suite du projet GABiR (Gestion Agricole des Biomasses à l'échelle de l'île de La Réunion) qui, entre 2017 et 2020, s'est intéressé à la valorisation agricole des biomasses localement produites dans l'objectif de favoriser l'autonomie du secteur agricole. Ce projet, coordonné par le CIRAD, a associé un grand nombre de partenaires afin d'identifier les leviers techniques et organisationnels pour favoriser l'économie circulaire des biomasses agricoles.

A l'issue de sa première réunion du 14 décembre 2020, le comité de suivi a officiellement validé les missions du SATEGE qui devra mettre en place des groupes de travail dédiés, et a également acté le principe que le SATEGE devait constituer :

- une organisation permettant l'agglomération d'informations scientifiques et techniques visant à qualifier les biomasses concernées par un retour au sol et la nécessaire mise en cohérence de l'ensemble des épandages de MAFOR (MATières Fertilisantes d'Origine Résiduaire) au niveau départemental ;
- un espace collaboratif de l'ensemble des partenaires institutionnels, recherche et développement, favorisant les échanges et débats sur la maîtrise et la connaissance de ces MAFOR en retour au sol afin de disposer du meilleur niveau d'expertise possible en appui au dispositif réglementaire.

## FRANCE RELANCE

# Les mesures du plan de relance

Le plan de relance lancé par le gouvernement au cours du dernier trimestre 2020 comporte un ensemble de mesures relatives à la transition agricole, à l'alimentation et à la forêt.

Depuis quelques semaines, les premiers appels à projets ou appels à candidatures ont été lancés. Afin de permettre aux bénéficiaires potentiels de mieux identifier les aides dont ils pourraient bénéficier, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a créé une rubrique « plan de relance » sur son site internet.

<https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>

Localement, sous la coordination du Préfet, les services de l'Etat dont ceux de la DAAF sont les relais pour mettre en œuvre les mesures de ce plan.



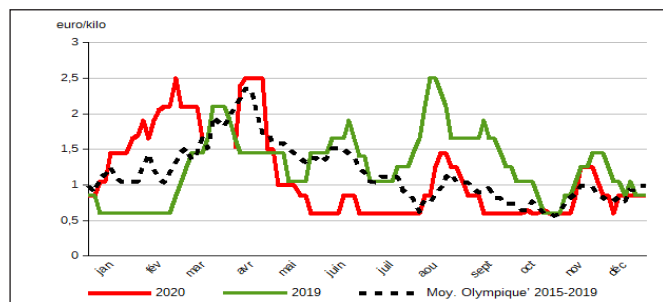
## FRUITS ET LÉGUMES

# Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

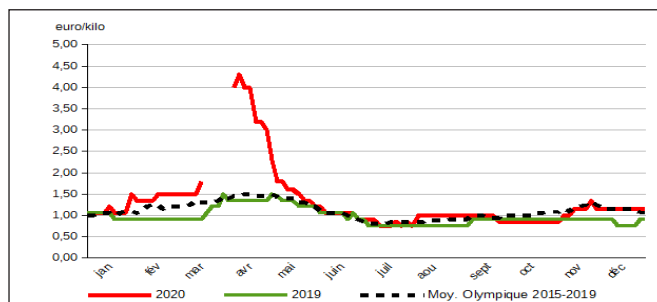
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)

### Tomate de plein champ



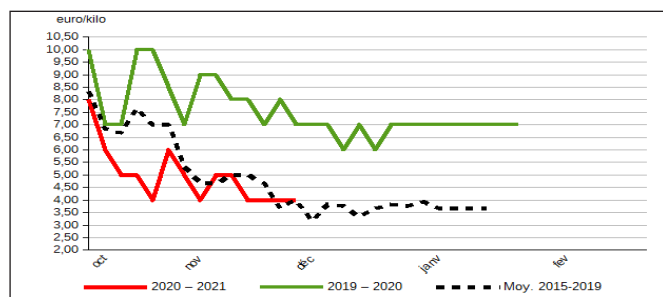
Les fortes pluies du début d'année ont engendré des cours élevés pour la tomate cultivée en plein champ. Dès le confinement, les difficultés d'écoulement entraînent le prix vers le bas. Depuis, la conjoncture n'a pas permis au prix de ce produit de se redresser sur le marché.

### Pomme de terre



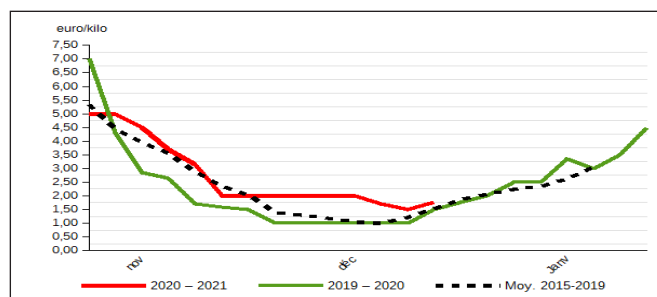
En 2020, il est relevé une augmentation inédite du prix de la pomme de terre pendant le confinement, conséquence d'une rupture d'approvisionnement en importations. Depuis cette période, la cotation a retrouvé un niveau très proche des années précédentes.

### Mangue américaine



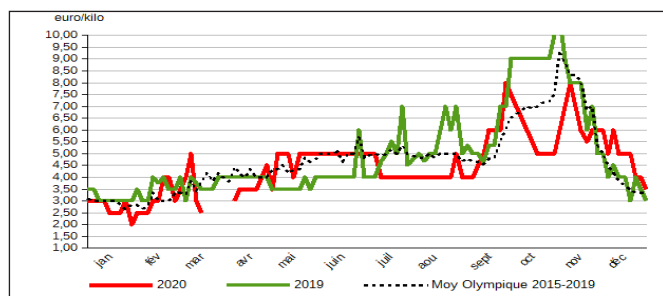
Après une saison 2019/2020 très compliquée, la production de mangues s'annonçait prometteuse cette année. Or, cela ne semble pas en être le cas. Les volumes mis sur le marché ne sont pas exceptionnels. De ce fait, son prix n'a pas décroché en dessous de 4 euros au marché de gros.

### Letchi



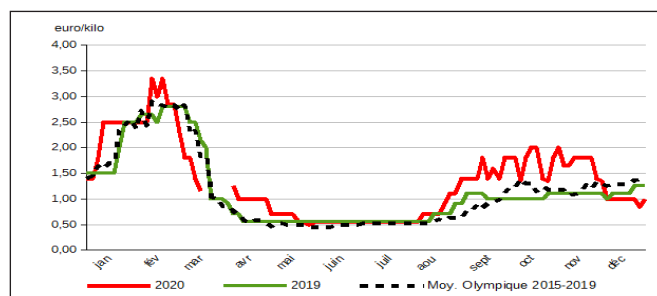
Après deux saisons prolifiques pour le letchi, cette année s'annonce plus calme avec des quantités plus faibles. Le fruit proposé à la vente est de belle qualité et son cours demeure soutenu.

### Fruit de la passion



En fin d'année 2020, il est constaté un meilleur apport en fruits de la passion qu'en 2019. Les prix sont ceux habituellement enregistrés à cette période.

### Chou chou (christophine)



La période de sécheresse que nous traversons a eu un impact direct sur la production de chou chou, avec un apport qui s'amenuise au dernier semestre. Le niveau de prix constaté est bien au-dessus de celui de la moyenne habituelle.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service de l'Information Statistique et Économique  
Parc de la Providence  
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Pascal AUGIER  
Rédacteur en chef : F. LÉTOUBLON  
Rédacteurs : N. CAMBRONNE ; C. LEPELIER ; C. CASTANIER  
Composition : SISE - DAAF  
Dépot légal : À parution - ISBN : 2-11-090743-6  
© Agreste 2021